

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c. Poste.	24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 » —	13 »
Trois mois, — . . .	5 25 —	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin,	Poste.
4 — 04 — — — — —	Omnibus.
4 — 35 — — — — —	Express.
6 — 56 — — — — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — — — —	Express.
5 — 47 — — — — —	soir, Omnibus.
9 — 57 — — — — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les journaux de New-York nous apportent le texte des messages du président Lincoln et de M. Jefferson Davis. Ces deux documents sont fort étendus; mais leurs indications principales peuvent être résumées en peu de mots :

M. Lincoln remercie d'abord le ciel de l'année d'abondance que Dieu a bien voulu donner encore aux Etats-Unis, et de l'amélioration des affaires de l'Union dont les rapports avec les puissances étrangères sont on ne peut plus pacifiques, malgré les menées des agents des rebelles. « Le gouvernement de S. M. Britannique, dit M. Lincoln, a exercé son autorité pour empêcher le départ, des ports anglais, de nouvelles expéditions hostiles. L'Empereur des Français a également observé la neutralité qu'il avait proclamée au commencement de la guerre. Des questions très-épineuses et très-importantes se sont élevées au sujet du blocus et des autres opérations de guerre, entre le gouvernement et plusieurs des puissances maritimes; mais ces questions ont été discutées et, autant que possible, arrangées dans un esprit de franchise, de justice et de bon vouloir. »

Quant à la question relative à l'étendue de la juridiction maritime de l'Espagne dans les eaux qui environnent l'île de Cuba, elle a été débattue sans que l'on ait pu parvenir à un arrangement « et, dans ce moment, la proposition amicale a été faite de s'en rapporter à l'arbitrage d'une puissance amie. »

Abordant ensuite la situation des étrangers qui se font naturaliser et refusent ensuite le service militaire, M. Lincoln propose une loi ayant pour but de dire que tout étranger ayant pris part à des élections, aux Etats-Unis, ne sera plus exempt des obligations imposées aux natifs eux-mêmes. Le message ajoute que l'immigration est aujourd'hui plus considérable que jamais et que si des étrangers ont eu à souffrir quelquefois « des outrages et des offenses, non prévus par le gouvernement de Washington, » des réparations leur seront accordées, au moyen d'une cour spéciale, ou d'une commission mixte, dans le cas où il en serait besoin.

Le président Lincoln se félicite de la situation du trésor, et déclare qu'il n'y a rien à changer à l'organisation financière qui répond « allégrement » à tous les besoins. « Les recettes, dit le message, se sont élevées à 900 millions de dollars et les dépenses à 895 millions. La force navale des Etats-Unis se compose de 588 vaisseaux terminés ou sur le point de l'être, parmi lesquels 75 vaisseaux cuirassés. Les événements de la guerre ont donné une grande importance à la marine, et cette importance survivra probablement à la guerre. Nous aurons plus de navires cuirassés qu'aucune autre puissance. »

Ainsi que nous l'ont appris les dépêches, M. Lincoln se félicite d'avoir proclamé l'émancipation des esclaves, et annonce que les Etats du Tennessee et de l'Arkansas, affranchis de la domination des insurgés, voient leurs gens influents, propriétaires d'esclaves et partisans de l'esclavage, se déclarer hautement pour l'émancipation, dans leurs Etats. Dans le Ma-

ryland et le Missouri les progrès de l'idée abolitionniste sont plus grands encore, et on en est à discuter sur les moyens de la réaliser promptement.

Le message de M. Davis a été exactement analysé par les dépêches antérieures. Nous y trouvons seulement ce passage relatif au Mexique, lequel mérite une mention particulière.

« Si les Mexicains préfèrent une monarchie à une république, notre devoir est évidemment d'adhérer bien volontiers à leur décision, et de montrer que nous prenons à leur prospérité un sincère et cordial intérêt. Si, cependant, les Mexicains aiment mieux conserver leurs anciennes institutions, nous n'avons nulle raison de craindre qu'il soit mis aucun obstacle au libre exercice de leur choix. L'Empereur des Français a solennellement désavoué toute espèce d'intention d'imposer au Mexique une forme de gouvernement antipathique à la nation, et l'éminent personnage à qui le trône a été offert, ne consent à l'accepter qu'autant que l'offre en aura été sanctionnée par les suffrages du peuple. Dans l'un ou l'autre cas, nous pouvons donc, avec confiance, espérer la continuation des relations pacifiques qui ont été maintenues à la frontière du sud. » — Havas.

Le *Mémorial diplomatique* s'exprime ainsi, par l'organe de M. Boutet, dans un article intitulé « le conflit dano-allemand » :

« A peine l'Angleterre, par une mesquine jalousie, a-t-elle fait échec aux nobles avances de l'Empereur, que la mort imprévue du roi

Frédéric VII, en précipitant la crise qu'on croyait avoir conjurée dans les duchés, vient montrer que la sagesse et la prévoyance étaient du côté de Napoléon III, et vient préparer à l'Angleterre et à l'Autriche d'amers regrets.

« La France ne nourrit pour le peuple danois que des sentiments amicaux; mais les rapports des souverains du Danemark avec la Diète fédérale ne touchent ni de près ni de loin aucun de ses intérêts : la question territoriale elle-même ne saurait la préoccuper qu'au point de vue de la justice. L'Angleterre, au contraire, a dans cette question un intérêt dynastique et un intérêt maritime à défendre. Quant aux grandes puissances allemandes, elles ne sauraient voir sans quelque appréhension le parti révolutionnaire prendre la direction du mouvement et se servir de cette question des duchés pour se créer une armée.

« On ne peut, en effet, se le dissimuler, le duc d'Augustenbourg n'est qu'un drapeau entre les mains du « Nationalverein. » Si ce prince doit régner sur le Holstein, ce sera par suite d'une décision de la Diète, qui reconnaîtra ses droits, et d'un acquiescement de l'Europe qui laissera mettre à néant le traité de 1852. Ce n'est pas la force des armes qui tranchera la question. Qu'est-ce donc que ces armements qui ont lieu en dehors et en dépit de l'action des gouvernements allemands? Que veulent ces volontaires qui accourent de tous les coins de l'Allemagne, qui ne se contentent pas de renverser les autorités danoises demeurées dans les duchés, qui entrent en lutte, à Hambourg et ailleurs, contre les autorités allemandes; c'est l'armée du Nationalverein, qui se constitue et qui s'organise, à l'a-

ÉPIQUEUR.

46

LE MARQUIS DE L'ARROGANCE.

(Suite et fin.)

La mère Julienne avait dit ce mot sans intention; cependant il produisit un certain effet. Fernande regarda Claire qui se sentit rougir, sans trop savoir pourquoi, et James pressa la main de son frère.

— Maintenant, commandant Barrois, dormez; assez causé.

Le marquis fut laissé seul.

On déjeûna chez le général, et pendant tout le repas, le marquis fut l'objet de la conversation. Julienne raconta longuement le dévouement dont il avait fait preuve dans l'incendie; elle dit aussi comment, à la tête de quelques gardes nationaux, il avait chassé les Hulans du village.

A son tour, le général fit un récit imagé de la bravoure du marquis, et tous ces récits étaient si intéressants que, bien qu'ils eussent duré près de deux heures, Claire, quand on se leva de table, dit naïvement :

— Au bout de quelques jours, le marquis put sortir et aller s'installer dans son hôtel, qu'habitait son frère; mais le séjour chez le général avait été bien employé.

Comme le général était obligé souvent de s'absenter pour se tenir au courant des événements. Claire et Fernande restaient seules auprès du blessé, dont la mère Julienne s'était faite la garde.

La mère Julienne était reconnaissante, mais bavarde, et du matin au soir elle faisait l'éloge de son sauveur.

Fernande, de son côté, vantait son esprit, son désintéressement, et Claire écoutait toujours avec un nouveau plaisir ces discours dangereux; c'est ce que voulait la jeune femme.

Sous son apparence de bonhomie, la mère Julienne cachait plus de finesse qu'on ne l'aurait cru, et un jour, qu'on avait causé longuement du marquis devant Claire, elle se pencha à l'oreille de Fernande, et lui dit :

— Ça y est !
 — Quoi ! fit Fernande en feignant de ne pas comprendre.
 — Elle est prise ! elle sera marquise...
 Fernande sourit et répondit :

— Je l'espère bien...
 — Qu'avez-vous donc à chuchoter, tout bas ? dit Claire.

— Nous, dit la mère Julienne, nous parlons mariage... et comme la jeune fille rougissait jusqu'aux oreilles, la mère Julienne ajouta : Oh ! pas du tien, tu es trop jeune... c'est du mien... oui, je me marie en secondes noces...

Claire rougit plus fort encore, et se sentit prise d'une irrésistible envie de pleurer, ce qu'elle fit en se jetant dans les bras de Fernande.

Que se dirent ces deux charmantes créatures dans cet épanchement fraternel, nous ne saurions le dire, mais ce que nous savons, c'est que Claire, quelques instants après, murmurait à l'oreille de Fernande :

— Surtout n'en dites rien !
 Quant au marquis, avons-nous besoin de le dire, la grâce touchante de Claire avait fait une vive impression sur son cœur; il s'était senti attiré vers elle rien qu'en voyant son portrait, et la quasi intimité dans laquelle il avait vécu avec elle avait achevé ce que la vue du médaillon avait commencé.
 Il aimait Claire; il l'aimait, de cet amour sérieux, profond, durable, bien supérieur à ce délire, à cette fièvre qui trouble la raison, à cette passion à la-

quelle le cœur reste si souvent étranger.

Il n'osait espérer d'être aimé, ou si, dans le fond de son cœur, il entrevoyait cet espoir, il se demandait si le bonheur d'offrir son nom à Claire lui serait permis. C'est qu'il songeait à sa faute, et qu'il se demandait s'il l'avait suffisamment expiée, et si, la connaissant, le général et Claire elle-même consentiraient à l'accepter, l'une pour mari, l'autre pour gendre.

Le marquis s'était ouvert à James et même à Fernande, et les interrogeait : — Croyez-vous qu'elle m'aimera ?

— J'en suis certaine, mon ami, répondit Fernande.
 — Et suis-je digne d'elle ?

— Oui, mon frère, répondit James sans hésiter, et si notre mère était là, elle vous dirait ce que je vous dis en ce moment : Charles, sois heureux; tu as souffert, tu t'es purifié au feu sacré du repentir, je te bénis et je t'aime !...

— Vous êtes bon, mon frère !...
 Il y avait huit jours que le marquis était chez le général, quand il quitta cette maison hospitalière et amie.

Au moment du départ, la mère Julienne, profitant d'un instant où Claire et Fernande se trou-

bri de l'autorité de la Diète, en attendant qu'elle puisse l'attaquer à son tour ?

» Est-il surprenant qu'en face d'une situation pareille on éprouve, en Angleterre et en Allemagne, quelques regrets d'avoir découragé l'initiative pacificatrice de la France, et que les hommes qui se prétendaient pratiques lors qu'ils n'étaient qu'aveugles et imprévoyants fassent des efforts aujourd'hui pour ressaisir les utiles moyens d'action qu'ils ont commencé par repousser ? »

On écrit d'Altona, le 25 décembre :

Les commissaires fédéraux annoncent que le siège de leur administration est établi à Altona, et que les rapports envoyés jusqu'ici à Ploen et à Copenhague, doivent leur être adressés. Les prières dans les églises se feront seulement pour le gouvernement, ses conseillers et ses serviteurs.

Les Danois quittent aujourd'hui Neumunster. Le duc Frédéric d'Augustenbourg a été proclamé à Pinneberg, Elmshorn et Glückstadt.

Dimanche prochain, un meeting aura lieu à Elmshorn ; on y viendra de toutes les parties du pays.

Copenhague, 25 décembre. — La Russie et l'Angleterre ont informé le gouvernement danois que la Prusse insistait pour l'abolition de la constitution du 18 novembre, en menaçant, si on ne faisait pas droit à sa demande, de répudier le protocole de Londres. L'Angleterre et la Russie déclarent au Danemark qu'elles ne l'aideront pas dans une guerre avec l'Allemagne, s'il refuse de céder. Le roi voulait convoquer le Rigsraad pour lui proposer de sanctionner la suspension de la constitution ; mais le ministère a refusé d'entrer dans cette voie et a donné sa démission. Le roi a proposé à divers membres de la droite de constituer un nouveau cabinet. Tous ont refusé.

Ce sera probablement le général Hegemann qui serait chargé de présenter une motion tendant à suspendre la constitution du 19 novembre.

La Suède conseille le retrait de la constitution.

Le roi a exprimé hier, dans une réception des officiers de l'armée et de la marine, l'espoir que la paix peut encore être maintenue par des moyens constitutionnels. S. M. compte rendre une visite à l'armée, lundi prochain. — Havas.

On lit dans le Lloyd de Vienne :

Le gouvernement russe dément la nouvelle que des mineurs aient été déportés. Le fait n'en est pas moins positif. C'est ainsi que le jeune Stanislas Woinski, qui n'a que 12 ans, a été déporté en Sibérie.

D'après un ordre secret, tous les prêtres polonais qui ne pourront pas payer la contribution, récemment imposée sur le clergé, doivent être arrêtés et déportés.

vaient seules avec elle et le marquis, et prenant un faux air de bonhomie, dit au marquis :

— Ah ! ça, et mon portrait, commandant Barrois.

Le marquis regarda Claire d'une façon suppliante ; la jeune fille rougit, et feignant de n'avoir pas entendu la question de la malicieuse vieille femme, elle l'entraîna en lui disant :

— Mon père t'appelle, nourrice...

— Eh bien ! dit Fernande au marquis, êtes-vous content ?

Pour toute réponse, le frère de James porta à ses lèvres, tendrement respectueuses, la main que lui tendait sa belle-sœur.

Cependant, dès que le marquis avait été déclaré tout-à-fait hors de danger, James s'était empressé d'écrire à sa mère pour lui annoncer le retour de ce fils bien-aimé.

James avait raconté dans sa lettre la conduite doublement héroïque de son frère ; il avait dit en termes chaleureux le rôle obscur et périlleux auquel il s'était condamné pour expier sa faute ; il disait encore quelle admirable transformation s'était opérée dans ce caractère irritable, et enfin, après être entré dans tous les détails de la rencontre imprévue du général et du marquis, il terminait par ces mots :

Le chef polonais Kozlowski a remporté un avantage sur les Russes, le 17, en Podlachie.

Les insurgés ont intercepté une dépêche du général Czengery, qui demandait des renforts, parce que, disait-il, les paysans se joignent en nombre à l'insurrection dans le palatinat de Sandomir. — Havas.

Les lettres de Naples du 23 démentent le bruit que Garibaldi et son fils aient quitté Caprera.

Une proclamation du préfet de Naples invite la jeunesse aux exercices du tir, comme étant la première condition de l'indépendance italienne.

Le prince Humbert continue à visiter les écoles où il distribue des récompenses. Le prince a renoncé au voyage de Sicile. Il doit se rendre bientôt à Turin. — Havas.

Nous recevons par le courrier de la Havane des nouvelles particulières de la Vera-Cruz, du 25 novembre.

Elles nous apprennent que le général Bazaine, parti de Mexico avec son état-major et l'arrière-garde du corps expéditionnaire, était arrivé à Queretaro, et qu'il avait reçu dans cette ville de nombreuses députations des provinces voisines chargées d'adhérer à l'intervention.

Le général avait chargé le colonel du génie Doutrelaine de faire les travaux nécessaires pour mettre cette place en état de défense, et il se proposait de repartir dans quelques jours pour San Luis Potosi. Le général Comonfort, qui commande le premier corps de l'armée juariste, s'était retiré sur Guanajuato. Cette marche semblerait indiquer qu'il n'est pas d'accord avec Juarez, qui a pris une autre direction.

L'escadre française venait de capturer à la côte du Tamaulipas un navire chargé d'armes et de munitions. Cette nouvelle prise était attendue prochainement à la Vera-Cruz.

Les négociations entamées avec Juarez au sujet de M. le lieutenant de vaisseau de Beausset, fait prisonnier à l'époque de la prise de Tampico, ont réussi. Les conditions de l'échange sont réglées, et M. de Beausset doit être remis, à la fin de décembre, à M. le colonel Castella, qui a servi d'intermédiaire dans la négociation et qui le rendra aux Français.

UNE INDUSTRIE NATIONALE.

Nous sommes trop portés en France à délaissier nos produits nationaux au profit des productions exotiques.

« A beau mentir qui vient de loin, » dit un proverbe, qui exprime fort bien cette disposition à croire, à admirer de confiance tout ce qui se dit, tout ce qui se fabrique au loin.

On ne saurait expliquer autrement que par ce prestige l'engouement qu'a longtemps excité parmi les dames françaises le cachemire de

l'Inde, dont la fabrication est si grossière et si défectueuse.

Aujourd'hui cet engouement tend à disparaître, et l'on commence à accorder une préférence légitime au châle cachemire français, absolument identique au châle de l'Inde comme matière première, mais infiniment supérieur pour la perfection des tissus, la beauté du dessin, l'harmonie des couleurs et la variété des dispositions.

Il n'est que juste de reconnaître que ce retour aux principes du bon goût et de la véritable élégance est dû en grande partie à l'intelligente initiative et aux persévérants efforts d'un homme qui a cette gloire, peu commune, d'avoir réhabilité en France la vérité dans une grande industrie.

Nous avons nommé M. Biétry, l'infatigable promoteur de la marque de fabrique. — M. Biétry dont toute la carrière industrielle a été consacrée à créer, à perfectionner, à faire triompher le cachemire français, et qui, — pour nous servir de sa propre expression, — « n'a pas fait autre chose, depuis l'âge où l'on commence le travail. »

En 1823, il obtient une mention honorable, et depuis lors toutes les récompenses ont été décernées à l'éminent industriel, pour la filature et la fabrication du tissu cachemire. L'Empereur, qui sait apprécier tous les mérites, l'a promu officier de la Légion d'Honneur, et l'Impératrice l'a nommé son fournisseur breveté.

Pour tous ceux qui ont pu voir et admirer, à l'Exposition des beaux-arts appliqués à l'industrie, les magnifiques châles exposés par M. Biétry, le choix de notre gracieuse souveraine est admirablement justifié.

On ne saurait rêver, en effet, rien de plus merveilleux que le châle composé expressément pour Sa Majesté ; il attire tous les regards ; c'est l'art industriel dans son expression la plus élevée.

Au surplus, les châles cachemires de M. Biétry se recommandent tous par un cachet de beauté artistique, en même temps que par la finesse du tissu. Ils empruntent aussi un charme tout particulier à l'application de la mignonnelle brodée doubles franges, qui tient de plain-pied avec le châle, au lieu d'être rapportée, comme au châle de l'Inde.

Ce dernier progrès de la fabrication établit définitivement la supériorité du cachemire français. Il ne faut plus songer à lui contester la première place dans la toilette de toute femme de goût. Quant au grave enseignement moral qui ressort de cette pacifique révolution de la mode, le voici : C'est que le zèle, l'énergie d'un grand industriel luttant pour une cause juste et un principe fécond, ont réussi à délivrer en partie la consommation nationale du tribut qu'elle payait à l'étranger, par suite d'un préjugé que rien ne justifie plus désormais.

A. PRÉVOST.

« Je n'ai pas besoin de te dire d'arriver vite, chère mère, mais ne te montre pas à notre Charles avant de nous avoir vus. »

En recevant cette lettre bienheureuse, Mme Carruell éprouva un de ces ravissements que les mères seules peuvent comprendre ; elle rendit grâce à Dieu et se prépara à partir.

Quelle que fût sa diligence, elle ne put cependant partir que le lendemain, et à petites journées encore, car on ne voyageait pas très-facilement à cette époque, et ce ne fut que vers la fin du mois d'avril qu'elle arriva à Paris.

La pauvre mère s'était bien promis de voir James et Fernande avant d'embrasser le marquis ; mais le moyen de tenir cette promesse.

Elle savait que le blessé avait été recueilli chez le général, dont James lui avait donné l'adresse, et persuadée qu'elle l'y trouverait encore, ce fut là qu'elle se fit conduire. N'avait-elle pas, d'ailleurs, à remercier le général pour le passé et pour le présent.

Elle se fit annoncer ; le général vint au-devant d'elle avec sa fille.

La pauvre femme était si émue qu'elle ne put prononcer une parole, et que Claire fut obligée de la soutenir.

Quand elle fut un peu remise, elle essaya de témoigner sa gratitude au général, mais les larmes étouffaient sa voix, et toute expression lui manquant, elle pressa tendrement Claire dans ses bras en murmurant : — Soyez bénie ! soyez bénie !

— Et maintenant, ajouta-t-elle, conduisez-moi auprès de lui... je ne saurais attendre plus longtemps.

— Mais il n'est pas ici, madame, dit le général ; depuis plus de quinze jours il est chez lui, avec monsieur et Mme Carruell.

— Alors, il va mieux ?

— Il va parfaitement bien.

— Alors je vous quitte, monsieur, vous m'excuserez, n'est-ce pas, mais vous comprenez...

— Je comprends votre impatience, madame ; il faut pourtant que vous la modérez un peu.

— Encore un malheur...

— Non, au contraire ; comme vous arrivez, je venais de lire à ma fille une lettre que m'adressait votre fils, monsieur le marquis de Marsal.

— Une lettre de mon fils que vous lisez à votre fille ?

— Oui, et c'est à vous d'y répondre ; la voici :

Le marquis, en effet, avait écrit au général une

longue lettre, dans laquelle il lui déclarait ses sentiments pour sa fille, mais en même temps, ne sachant pas que James avait tout dit, il y racontait tout ce qui s'était passé, ne voulant pas qu'on ignorât sa conduite, alors qu'il sollicitait l'honneur de son alliance.

Cette lettre, véritable confession, se terminait ainsi :

« Vous le voyez, monsieur, j'ai eu de grands torts, et une vie entière ne suffira pas pour les expier entièrement. Je le sens cependant au doux contentement de mon âme, ma chère et pauvre mère m'a pardonné, et je me regarderai comme absous si mademoiselle votre fille ne me voit pas d'un œil défavorable. Dieu ne me permettrait pas qu'elle vint à m'aimer, s'il ne me jugeait pas digne de sa tendresse.

» Mais quelle sache tout, tout... ne la pressez pas, ne vous pressez pas non plus de me répondre, je suis tranquille et confiant. J'ai revu ma mère cette nuit en songe ; son sourire était si doux qu'il me semblait qu'une voix d'en haut me disait : tu peux être heureux.

» Je vous renvoie le portrait que m'a laissé la bonne mère Julienne ; si elle me le rapporte, c'est

Nouvelles Diverses.

Par décret de l'Empereur, en date du 11 décembre 1863, M. Troplong, premier président de la cour de cassation, sénateur, est nommé président du Sénat pour l'année 1864.

— Par un autre décret du même jour, sont nommés pour l'année 1864 :

MM. Delangle, premier vice-président ; le maréchal comte Baraguey-d'Hilliers, le maréchal comte Regnault de Saint-Jean-d'Angély, le maréchal Pélessier, duc de Malakoff, d. Royer, premier président de la cour des comptes, sénateurs, vice-présidents du Sénat.

— Samedi, la Commission de l'Adresse du Corps-Législatif s'est réunie dans ses bureaux. La discussion commencera, dit-on, le 5 janvier prochain.

— M. Mathieu (de la Drôme) a adressé la dépêche suivante :

Montpellier, 26 décembre, midi.

Dernier avertissement aux marins anglais et français : les dangers sont très-prochains.

— Dans les principales villes d'Italie, surtout à Milan, à Gènes, à Bologne, les autorités font enlever chaque jour des placards remplis d'outrages et de menaces contre l'Empereur Napoléon III.

— La question dano-allemande est à la veille de se compliquer d'un mouvement scandinave. Si, comme il est bien probable, le roi Christian IX échoue dans sa lutte contre la Confédération germanique, il pourrait être exposé au sort de Gustave III, assassiné, comme on sait, en 1792, au milieu d'un bal masqué. Le parti scandinave se prépare à profiter d'une éventualité de ce genre pour réunir les couronnes du Danemark, de la Suède et de la Norvège sous le sceptre de la dynastie des Bernadotte ; les deux duchés du Holstein et du Schleswig seraient complètement rendus à l'Allemagne.

— On lit dans les Mondes :

On construit à Cronstadt un bateau sous-marin de dimensions colossales, dans lequel il entrera 2,000 tonnes de fer et d'acier. Mû par deux grandes machines à air comprimé, il sera armé d'un très-puissant éperon, et portera tous les engins nécessaires pour fixer à la coque des navires de larges cylindres de poudre qu'on enflammera par l'électricité.

Des yeux en verre permettront à l'équipage du navire de se diriger dans leur marche ; ils pourront aussi régler à volonté la profondeur à laquelle ils nageront ; en général, cependant, ils resteront très-près de la surface. L'empereur a signé récemment le décret qui attribue 673,000 fr. à la construction de ce monstre marin.

L'artillerie russe, de son côté, a fait à la maison Krupp une commande énorme de canons d'acier du plus gros calibre.

On a élevé à Colpino, près Saint-Petersbourg, une usine capable de fournir de 10 à 12 tonnes de cuirasses de navires par an, et cette usine est déjà insuffisante; de sorte qu'il est question d'en construire une seconde.

La frégate cuirassée le *Sébastopol* vient d'être lancée avec un plein succès. Elle portera deux machines de 1,000 chevaux chacune et sera armée de canons rayés de trente-huit; elle est entièrement revêtue de fer. Une seconde frégate, l'*Empereur-Nicolas*, a déjà pris sa place sur le chantier et sera lancée au printemps.

— Voici encore un extrait des 60,000 guérisons opérées par la délicieuse *Revalescière* Du Barry après que toute médication avait échoué :

N° 49,422 : M. Balwin, du délabrement le plus complet des nerfs, estomac, vessie, intestins et paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse. — N° 51,615 : M. le baron de Polentz, préfet de Langenau, de constipation opiniâtre et souffrances des nerfs. — N° 48,721 : M. le baron de Zaluskowski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS; 77, RÈGENT-STREET, LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôts à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue Saint-Jean, 25; PERDRIAU, place de la Bilange; et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes.

Chronique Locale.

M. de Flore donnera jeudi prochain, à 7 h. 1/2, dans la salle de la Mairie, une séance de phrénologie. Cette soirée promet d'être fort intéressante.

Voici le programme succinct des questions qu'abordera ce savant professeur :

Définition de la phrénologie;

But de cette science, et avantages que l'on peut retirer de cette étude;

De quelle manière les organes cérébraux, appelés vulgairement *bosses*, se produisent sur le crâne.

Dans leur germe, toutes les bosses sont, jusqu'à un certain point, la manifestation de qualités précieuses. — Développements de cette théorie;

Etude comparative des divers crânes de l'espèce humaine sur des têtes moulées.

Ses explications sur ces différentes questions, amèneront M. de Flore à donner des détails fort instructifs et qui lui attireront, comme partout, les sympathies de son auditoire.

Si la séance ne peut avoir lieu jeudi, nous le

ferons savoir par la voie du journal, et nous indiquerons le jour qui sera de nouveau fixé.

Les souscripteurs pourront se présenter sans cartes. Les personnes qui n'auront pas souscrit trouveront à la porte des billets.

Un cavalier de remonte, attaché à l'Ecole de Saumur, vient de s'honorer par un de ces actes de probité dignes des plus grands éloges et pour lequel son auteur a reçu les félicitations de tous ses chefs.

M. Pasté, a trouvé sur son passage, aux abords de l'Ecole, un porte-feuilles contenant pour plus de 20,000 fr. de valeurs. Il a aussitôt fait le dépôt de ce porte-feuilles au cabinet de service, pour être remis à son propriétaire, qui n'a pas tardé à être connu.

S. A. le bey de Tunis vient de conférer à M. le capitaine Cogent, ancien directeur de l'Arçonnerie de l'Ecole impériale de cavalerie, et à M. Moron-Cogent, la décoration d'officier du Nicham.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* du 24 décembre :

• Nous apprenons qu'un épouvantable sinistre avait mis en émoi, cette nuit, la ville de Châteaurenault.

• Vers minuit, un bâtiment de 150 mètres de longueur, dépendant de la fabrique de colle forte de M. Bourdon, manufacturier en cette ville, a été la proie des flammes. Ce bâtiment était à usage de séchoir à air libre.

• Ce matin, à six heures, les progrès du feu avaient pu être circonscrits, grâce aux prompts secours fournis par la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville, ainsi que par la pompe du corps de sapeurs-pompiers, organisé par M. Placide-Peltreau, négociant à Châteaurenault. Dans cette circonstance, toutes les autorités, la population entière et particulièrement la population ouvrière de cette ville n'ont cessé de faire preuve du plus actif empressément et du plus grand dévouement.

• La perte est évaluée à plus de 100,000 fr., en bâtiment, mobilier et marchandises. Le tout est assuré par la Compagnie d'Assurances générales.

• M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction se sont transportés, ce matin, sur le lieu du sinistre. »

Un incendie a éclaté mercredi à une heure et demie du soir au lycée de Tours. Le feu a pris dans un corps de bâtiment qui s'étend du nord au midi, du côté de la rue des Minimes.

Cet incendie, qui paraît avoir été déterminé par un feu de cheminée, a pris très-promptement de redoutables proportions, et, en quelques instants, la toiture d'une partie notable de ce bâtiment était en flammes. Grâce à la rapidité des secours, les ravages du feu se sont

il était de retour.

Pendant ce temps, Dieu sait si Mme Carruell et Claire avaient parlé du marquis!

— Eh bien! dit Mme Carruell en revoyant le général.

— Ne m'en parlez pas! j'ai cru qu'il allait se jeter à mes genoux pour me remercier, et j'ai eu toutes les peines du monde à l'empêcher de venir avec moi.

— Eh bien! pourquoi pas? dit Mme Carruell.

— Pourquoi pas? parce que je tiens à mon effet; parce que je veux que ma fille s'aïlle faire belle pour ce soir... Va, mon enfant, j'ai à parler à ta future belle-mère.

— Dites à sa mère, général, et Mme Carruell embrassa la jeune fille, qui s'enfuit pour réfléchir à son bonheur futur.

Le général resta seul avec la digne mère, pour s'entretenir de quelques dispositions relatives au contrat; il va sans dire qu'on fut d'accord d'emblée. Mme Carruell n'accordait du reste qu'une attention distraite aux paroles du général; à chaque instant son regard interrogeait la pendule.

Enfin le bruit d'une voiture retentit sur le pavé de la cour.

concentrés dans les combles, où il trouvait un dangereux aliment dans un grand nombre de bois et d'intérieurs de lits placés en réserve. Hébreusement l'heure à laquelle ce sinistre s'est déclaré a rendu possibles les plus prompts et les plus énergiques secours.

Il est un acte de haute bienveillance que nous nous reprocherions de ne pas faire connaître. En apprenant que le feu était au lycée, M^{re} l'archevêque de Tours est accouru en toute hâte, non pas, a-t-il dit, pour apporter des secours qui arrivaient de toutes parts, mais pour mettre à la disposition de M. le proviseur les bâtiments de son petit séminaire, dans le cas où ils seraient nécessaires pour le logement des élèves du lycée.

L'incendie, commencé à une heure et demie, était complètement éteint à trois heures et demie, et à l'heure où la plupart des familles ont appris l'événement, tout avait déjà repris au lycée son cours accoutumé, sans que leurs enfants eussent senti autre chose qu'une émotion passagère. Il n'y a pas eu, en effet, à constater le plus léger accident.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur,

Vu la loi du 3 mai 1841;

Vu l'ordonnance royale du 23 août 1835;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du 19 décembre 1863;

Informe ses administrés qu'une enquête est ouverte au secrétariat de la Mairie de Saumur sur la question d'utilité publique de l'acquisition à faire par la ville de Saumur de la maison appartenant aux époux Ettigoffer, située rue Haute-Saint-Pierre;

Que pendant quinze jours, à partir du samedi 26 décembre 1863, les pièces relatives à cette affaire sont déposées au secrétariat de la Mairie et mises à la disposition des habitants.

A l'expiration de ce délai, c'est-à-dire à partir du 11 janvier 1864, et pendant trois jours consécutifs, M. le juge de paix du canton Sud de Saumur, recevra à la Mairie les déclarations des habitants sur l'acquisition projetée.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 24 décembre 1863.

Le Maire de Saumur,
CHEDEAU, adjoint.

AVIS.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire dans l'Administration des Postes auront lieu le 21 janvier prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant l'Inspecteur, chef du service des Postes du département où ils

— C'est lui! s'écria Mme Carruell.

Et elle s'élança vers la fenêtre; le général la retint.

— Attendez un quart-d'heure, au nom du ciel!

Puis, laissant la pauvre mère dans son cabinet, il passa au salon, où déjà s'était rendue Claire, non pas parée comme l'avait dit son père, mais mise avec une simplicité exquise; bientôt on annonça les visiteurs.

Le marquis laissa passer Fernande et son frère; puis, après avoir pressé la main du général, qui s'était avancé vers lui, il se dirigea vers Claire et s'agenouilla devant elle, pâle et tremblant d'émotion.

La jeune fille lui tendit la main, qu'il porta à ses lèvres sans mot dire.

— Allons, à table, dit tout à coup la mère Julienne, qui, selon ses habitudes, était entrée subitement et sans se faire annoncer.

— Oui, à table, dit à son tour le général.

— Monsieur le marquis, dit Claire, j'accepte votre main.

— Ah! pourquoi faut-il qu'il manque un témoin à mon bonheur, dit le marquis en portant la main à ses yeux.

— Il n'y manque personne, mon cher fils, dit

résident, chargé de leur donner tous les éclaircissements dont ils pourraient avoir besoin.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRY.

Dernières Nouvelles.

Francfort, 28 décembre. — L'*Europe* dit que le ministre britannique a remis, hier soir, au président de la Diète une note du comte Russell, proposant la réunion d'une conférence pour régler le conflit dano-allemand. Le comte Russell n'indique pas l'endroit où la conférence devrait se réunir.

L'*Europe* ajoute :

La Diète tiendra séance, aujourd'hui, pour prendre connaissance de la proposition; mais il serait puéril de croire, malgré les efforts de l'Autriche et de la Prusse, que la Diète voudrait jamais prendre part à une conférence dont les délibérations auraient pour base le traité de Londres. — Havas.

INSTITUTION BERGAULT.

Mesdemoiselles Bergault, maitresses de pension, qui jusqu'alors ont obtenu la confiance des parents qui ont bien voulu leur donner leurs enfants, font savoir, qu'ayant déjà des maitres d'agrément, elles auront de plus un professeur pour le premier cours.

Sous le titre déjà ancien de *Manuel général* (52 ans d'existence), mais sous une forme nouvelle, et pour le prix modique de 10 francs par an, un journal, véritablement universel par les matières qu'il traite, paraît chaque samedi, depuis le 6 décembre, par cahiers de 52 pages in-8°. Outre une partie spécialement destinée aux instituteurs, et qu'on peut facilement détacher, ce journal contient tout ce qui peut intéresser les personnes qui ont reçu quelque instruction : il rend compte de tous les faits, politiques et autres; après les questions de politique et d'économie sociale, l'agriculture y tient le premier rang; les progrès récents des sciences y sont exposés de la façon la plus claire : le feuilleton contient alternativement des récits historiques, des relations de voyage, et des romans où l'intérêt le plus vif s'allie à la morale la plus pure.

Les 4 numéros de décembre 1863 seront envoyés gratuitement à quiconque prendra un abonnement pour l'année 1864. — Librairie Hachette, Boulevard St-Germain, 77, à Paris.

PRIME MAGNIFIQUE

OFFERTE

Aux Abonnés de la FRANCE

L'administration du journal la FRANCE vient de s'assurer le moyen de faire participer ses abonnés à la jouissance d'un de ces livres rares

que j'aurai le droit de le garder et de le mettre en regard de celui de ma mère. »

Mme Carruell avait lu cette page avec des larmes dans les yeux, quand elle eut fini elle regarda Claire; la jeune fille pleurait aussi, et le général lui-même sentait ses paupières humides.

— Eh bien! madame, dit le vieux soldat.

— Eh bien! général, il ne tient qu'à votre fille que j'aie retrouvé deux enfants au lieu d'un.

— Nous ne sommes pas très-riches, madame, et votre fils...

— Oh! monsieur... c'est moi qui reporterai le portrait, et tout de suite...

— Non pas, dit le général, ce sera moi, s'il vous plaît; quant à vous, vous resterez ici jusqu'à ce soir. Je vais à l'hôtel de Marsal, j'inviterai tous vos enfants à dîner, et c'est vous qui présenterez au marquis celle qui doit être sa femme.

— Allons, dit la pauvre mère, encore ces sacrifices. Puis elle ajouta en souriant avec tendresse et cette douce malice particulière aux cœurs contents : on ne dînera pas tard, n'est-ce pas? moi, d'abord, j'ai une faim!...

— Et moi donc! redit Claire naïvement.

Le général partit sans retard. Deux heures après

et précieux, que leur prix élevé fait généralement le privilège des riches bibliophiles. Ce livre est le

PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Six volumes entièrement inédits, ornés de 1,500 admirables gravures.

2 vol. : LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Jules JANIN. 500 gravures, 400 portraits et 100 tableaux.

1 vol. : LES REINES DU MONDE, par nos PREMIERS ÉCRIVAINS. 150 gravures, portraits, têtes de chapitre, fleurons.

2 vol. : LA RUSSIE HISTORIQUE, MONUMENTALE ET PITTORESQUE, par Pierre ARTAMOF. 450 gravures, types de tous les peuples de la Russie, vues, monuments, etc.

1 vol. : LES GALERIES PUBLIQUES DE L'EUROPE, ITALIE, par M. J.-G. ARMENGAUD. 430 gravures, chefs-d'œuvre des grands maîtres.

Ces 6 volumes, chacun de 400 pages, for-

mat royal in-4°, se publient simultanément, en 100 livraisons, sous le titre général de

PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Il paraît 2 livraisons le 1^{er} de chaque mois, à partir du 1^{er} décembre 1862.

Dans le cas où le chiffre de 100 livraisons serait dépassé, les abonnés recevront gratis toutes les livraisons qui excéderaient ce nombre.

Le prix en librairie de chaque livraison du PARTHÉNON DE L'HISTOIRE est de 5 francs.

Par une faveur particulière, elles seront livrées aux abonnés de la FRANCE au prix de 2 fr. 25 c. à Paris, et 2 fr. 75 c. pour les abonnés des départements qui désireront les recevoir à domicile et franc de port.

La publication de cette œuvre capitale assure aux souscripteurs une bibliothèque de l'attrait le plus varié, d'un luxe sans précédent, et leur offre l'avantage de posséder, à l'aide d'un sacrifice insignifiant, six splendides volu-

mes, dont la publication coûte aux Éditeurs plus d'un million cinq cent mille francs.

C'est une bonne fortune pour l'Administration du journal la FRANCE que d'avoir pu associer ses abonnés à une aussi avantageuse combinaison.

Les personnes qui désireront recevoir un prospectus détaillé et illustré n'ont qu'à en faire la demande au journal et elles le recevront franco par retour du courrier.

Marché de Saumur du 26 Décembre.

Froment (l'hectol.)	15 98	Huile de lin.	60 —
2 ^e qualité	15 36	Paille hors barrière	26 70
Seigle	9 50	Foin	70 50
Orge	9 25	Luzerne (les 750 k)	70 20
Avoine (entrée)	7 88	Graine de trèfle	48 —
Fèves	11 50	— de luzerne	47 —
Pois blancs	24 —	— de colza	26 —
— rouges	24 —	— de lin	29 —
Cire jaune (50 kil.)	160 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	60 —	(l'hectolitre)	— —
— de chenevis	52 —	— cassées (50 k.)	65 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1863.	1 ^{re} qualité	» à »
Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 ^{re} id.	60 à »
Id.	2 ^e id.	55 à »
Saint-Léger et environs 1863.	1 ^{re} id.	52 à »
Id.	2 ^e id.	48 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 ^{re} id.	48 à »
Id.	2 ^e id.	45 à »
La Vienne, 1863.	1 ^{re} id.	32 à 36

ROUGES (3).

Souza et environs 1863.	1 ^{re} qualité	180 à »
Champigny, 1863.	1 ^{re} id.	120 à 140
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Varrains, 1863.	1 ^{re} qualité	100 à »
Bourgueil, 1863.	1 ^{re} id.	90 à »
Id.	2 ^e id.	80 à 90
Restigny 1863.	1 ^{re} id.	80 à »
Chinon, 1863.	1 ^{re} id.	75 à »
Id.	2 ^e id.	75 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE COURSON.

Les créanciers de la faillite du sieur Courson, entrepreneur de voitures publiques, à Saumur, sont invités à se trouver le lundi 4 janvier 1864, à 9 heures, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, pour donner leur avis, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du tribunal, (691) Th. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BESNARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Besnard-Cheignon, boulanger à Saumur, sont invités à se trouver le mardi 5 janvier 1864, à 9 heures, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal, (692) Th. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GAURON.

Les créanciers de la faillite du sieur Charles Gauron, négociant à Saumur, sont invités à se trouver le vendredi 8 janvier 1864, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, (695) Th. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LANDEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Landeau, boulanger, demeurant à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu le mardi 5 janvier 1864, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal, (694) Th. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MORICHON.

Les créanciers de la faillite du sieur Morichon, marchand de bois, demeurant au Pont-Fouchard, près Saumur, sont invités à se présenter le vendredi 8 janvier 1864, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et de donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le greffier du Tribunal, (695) Th. BUSSON.

A VENDRE

OU À ARRENTER

Rue de la Marine,

UNE MAISON

Agréablement située sur la Loire, au midi;

Ayant cour, basse-cour, écurie, remise, et autres servitudes commodément établies.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur, ou dans la maison.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

1^{re} Une MAISON, située à Saumur,

rue du Marché-Noir, n^o 11,

2^e Une MAISON, située à Saumur,

quai de Limoges, n^o 158, autrefois

n^o 51.

Facilités pour les paiements.

Pour plus de renseignements, voir

les placards affichés.

S'adresser audit M^e TOUCHALEAUME.

A VENDRE

Ensemble ou par lots,

LA SUPERFICIE DU TERRAIN

de

LA MINOTERIE DE SAUMUR

Située à la Croix-Verte, route du

Mans,

Ayant en surface 50 mètres de

façade sur 50 mètres de profondeur.

S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur,

sur les Ponts. (679)

Etude de M^e TOUCHALEAUME,

notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

SOIXANTE ARES DE VIGNE

En un morceau,

Dans le clos des Basses-Vignes,

commune de Saint-Hilaire-Saint-Flo-

rent, joignant MM. Bersoullé, Fou-

quet, Bourg et le chemin du Pont-

Fouchard.

S'adresser audit M^e TOUCHALEAUME.

A VENDRE

D'OCCASION,

AMÉRICAINE fermée, se décou-

vrant à volonté.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Une PORTION de la MAISON

Occupée par le sieur Pottet, cha-

pelier, rue Saint-Jean. Deux cham-

bres au 1^{er} étage, une chambre au

second, une mansarde, un petit gre-

nier et une cave.

S'adresser au secrétariat de la

Mairie. (675)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

UN MAGASIN

Place du Marché-Noir, n^o 7.

S'adresser à M. JAGOT. (697)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

A VENDRE

OU À ARRENTER

MAISON

Rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M. TERRIEN, Porte-

du-Bourg. (676)

A LOUER

DE SUITE,

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTA-

GES, précédemment occupés par

M. Quesnay de Beaurepaire.

S'adresser à M^e DESVIGNES-FON-

TAINE, quai de Limoges. (625)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

MAISON AVEC REMISE ET ÉCURIE

Place de l'Arche-Dorée.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur,

près du Champ-de-Foire, ou à M^e

LEROUX, notaire. (614)

A LOUER

Etude de M^e LEROUX, notaire à

Saumur.

A LOUER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

Pour la Saint-Jean 1864,

UNE MAISON

SERVANT D'AUBERGE,

Située sur la place Saint-Nicolas,

n^o 22, occupée par M^e Bontemps;

Cette auberge est nouvellement

restaurée et très-bien achalandée.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à

Saumur. (662)

ON DEMANDE

UN OUVRIER RELIEUR

S'adresser au bureau du journal.

BON BILLARD

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans

le ressort de la Cour impériale d'An-

gers, Maine-et-Loire, Sarthe et

Mayenne, par Ch. QUÉRIS, avocat à

Angers.

En vente à Saumur, chez M. Gaultier,

libraire, et au bureau du

Journal.

LE BLÉ, LA FARINE ET LE PAIN

Sous le régime

DE LA LIBERTÉ DE LA BOULANGERIE

GUIDE

Du Producteur, du Commerçant en Blé et Farine, du Meunier, du Boulanger et du Consommateur,

AYANT POUR EFFET

De donner les prix réels de la farine et du pain de 1^{re}, de 2^e et de 3^e qualité, comparativement au prix de l'hectolitre de froment, pesant naturellement 75 kilogrammes, ou suivant le prix des 100 kilogrammes du même blé.

Cette brochure est extraite du Tarif régulateur perpétuel de L. THIBAUT, ANCIEN MINOTIER.

EN VENTE, chez l'éditeur, E. MILON, libraire à Saumur, rue d'Orléans, 57 et 59 (Maine-et-Loire).

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 26 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 28 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 45	»	»	66 50	»	05
4 1/2 pour cent 1852.	94 10	»	»	94 10	»	»
Obligations du Trésor.	445 75	»	»	450	1 25	»
Banque de France.	3400	»	»	»	»	»
Crédit Foncier (estamp.)	1220	»	10	1235	15	»
Crédit Foncier, nouveau.	1190	»	»	»	»	»
Crédit Agricole	630	»	»	»	»	»
Crédit Industriel.	695	»	»	697 50	2 50	»
Crédit Mobilier.	1030	»	11 25	1042 50	12 50	»
Comptoir d'esc. de Paris.	762 50	»	2 50	770	7 50	»
Orléans (estampillé)	975	»	5	977 50	2 50	»
Orléans, nouveau	810	»	5	810	»	»
Nord (actions anciennes)	975	»	6 25	971 25	»	3 75
Est.	480	»	1 25	477 50	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	927 50	»	»	932 50	5	»
Lyon nouveau.	882 50	»	3 75	890	7 50	»
Midi.	681 25	»	3 75	682 50	1 25	»
Ouest	506 25	»	»	507 50	1 25	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1650	»	»	1660	10	»
Canal de Suez.	466 25	»	1 25	470	3 75	»
Transatlantiques.	516 25	»	2 50	515	»	1 25
Emprunt Italien 5 0/0.	71 35	»	»	71 75	40	»
Autrichiens.	400	»	2 50	402 50	2 50	»
Sud-Autrich.-Lombards.	522 50	»	2 50	525	2 50	»
Victor-Emmanuel.	392 75	»	7 50	400	7 50	»
Russes.	411 25	»	1 25	411 25	»	»
Romains.	385	»	8 75	387 50	2 50	»</